



## Conseil Municipal du 24 juin 2016 à 19 heures

### RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆

*Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CASSAGNE le 24 juin 2016 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Philippe SOUQUET, Maire.*

◆◆◆

#### **1 – Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

- Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2016.
- Le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal. ***Après en avoir délibéré, le conseil l'approuve à l'unanimité.***

#### **2 – Dissolution du S.I.V.O.M de la région de SALIES DU SALAT**

- Il appartient au conseil de délibérer sur la dissolution du S.I.V.O.M de la région de SALIES DU SALAT. ***Après en avoir débattu, le conseil se prononce « pour » à l'unanimité.***

#### **3 – Désignation de quatre délégués (deux titulaires et deux suppléants) au SICASMIR**

- La commune est adhérente à la maison « Accueil de Jour Alzheimer » située à Valentine. Cet accueil est réservé à raison d'un jour par semaine aux personnes atteintes de la maladie. Afin d'être en conformité avec les statuts, il convient de désigner quatre délégués.
- ***Après en avoir délibéré, le conseil procède à la désignation à l'unanimité de :***
  - ✓ Titulaires : Emmanuelle RAUFAST  
Hélène GAFFIÉ
  - ✓ Suppléants : Dominique ALCARAZ  
Daniel THABARET

#### **4 – Décisions modificatives**

- Lors de la saisie du budget une erreur d'affectation de ligne a été relevée ; ***Après en avoir été informé, le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité pour l'affectation au chapitre 21.***
- Le FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Inter-Communes) appelle la somme de 6 052€ alors que la dépense était inscrite au budget pour environ 4000€. ***Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité pour la modification de budget.***

#### **5 – Délibérations inscrites à l'ordre du jour en début de séance**

- **Remplacement des lampes par le SDEHG**  
Des lanternes vétustes doivent être remplacées et des prises pour les guirlandes sont à poser par le SDEHG ; la part restant à la charge de la commune dans cette opération est de 7 169€.  
Le Maire procède à la mise au vote de cette décision : ***la délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil.***
- **Travaux salle du Chemin Vieux**  
La démarche pour la demande de subvention (7 000€) est actée ; Il convient de prendre une délibération pour déposer la demande au Conseil Départemental.  
Il est rappelé que cette salle est destinée aux associations ainsi qu'à l'accueil des enfants dans le cadre du PEDT. Après avoir entendu le projet de délibération présenté, le Maire procède à sa mise au vote : ***la délibération est adoptée à l'unanimité.***
- **Choix d'un nom pour la future communauté des communes**  
La dissolution de l'actuelle communauté des communes ainsi que le siège de la future communauté sont actés, reste à se prononcer sur le choix d'un nom.  
*Sont proposés les noms suivants : Balcons du Cagire, De Cagire à Garonne, Cagire Garonne Salat, Cagire Pyrénées, Coeur de Comminges.*  
Après en avoir débattu, ***le Conseil s'est prononcé sur le choix suivant, dans l'ordre :***
  - 1 - Cagire Garonne Salat
  - 2 - Cagire Pyrénées
  - 3 - De Cagire à Garonne
  - 4 - Balcons du Cagire
  - 5 - Coeur de Comminges
- **Dissolution du SYGES**  
Après avoir été informé le Conseil se prononce « ***pour*** » ***la dissolution du SYGES à l'unanimité.***